



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis rectificatif

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-20215>

Département(s) de publication : 40

Annonce n° 24-20215

Services

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 24-16923

Mis en ligne sur le site www.boamp.fr le 14/02/2024

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Communauté d'Agglomération du Grand Dax

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 24400067500151

Ville : Dax cedex

Code postal : 40102

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 40

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : Contrôles techniques et nettoyage de canalisations d'assainissement

Code CPV principal - Descripteur principal : 71356100

Type de marché : Services

Description succincte du marché : Il s'agit de la réalisation de prestations d'hydrocurage et de contrôle (ITV / Test d'étanchéité / Test à la fumée) de réseaux d'assainissement neufs ou anciens. Ces contrôles sont prévus sur l'ensemble du territoire d'intervention du Service Public de l'Eau du Grand Dax.

Critères d'attribution : Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante : Le critère valeur technique (sur 40 points) sera jugé au regard du cadre de mémoire technique devant détailler : la méthodologie d'intervention pour chaque type de prestation listée dans le BPU y compris en cas d'urgence (sur 30 points) et les moyens humains et matériels (nombre de camions, de caméras, etc...) permettant la bonne exécution de l'ensemble des prestations et adaptées à celles-ci (sur 10 points). Le critère prix (sur 40 points) sera analysé sur la base du montant total TTC du DQE. Le critère performance en matière de protection de l'environnement (sur 10 points) sera jugé au regard du cadre de mémoire environnemental devant présenter une note "HSE" : hygiène sécurité environnementale relative aux différentes prestations. Le critère délai d'urgence (sur 10 points) sera jugé au regard du délai maximum d'intervention en cas d'urgence précisé par le candidat dans l'acte

d'engagement ne devant pas dépasser 8 heures. En cas d'absence de réponse, le délai maximal de 8 heures sera retenu pour le calcul du critère. Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur 100.

Section 4 - Informations rectificatives

- Section 4 : Identification du marché En lieu et place de : Durée du marché (en mois) : 4 Lire :
Durée du marché (en mois) : 12
- Section 6 : Informations complémentaires Ajouter : Le délai de validité des offres est fixé à 4 mois à compter de la date limite de réception des offres.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 19/02/2024